

Mars

n° 25

MAIRIE
12 rue de Bretagne
35500 ERBRÉE

mairie@erbree.fr

☎ 02 99 49 40 17

www.erbree.fr

Directeur
de la Publication

Pierre
BILLOT

Responsable
de la Rédaction

Pierre
BÉGASSE

Collaborateurs

Martine
MANCEAU

Isabelle
LE BORGNE

Samuel
COLINET

Anne-Sylvie
LE CAM



Réunions du Conseil Municipal

6 mars 27 mars

17 avril 15 mai

(sous réserve de modification)

*Pour nous suivre,
flashez ce QR code
et accédez à notre
site internet*



Le mot du Maire

Mesdames, Messieurs, Chers amis,

Avant de vous écrire un mot du maire comme je le fais régulièrement, je relis les différents textes précédents afin de ne pas trop me répéter. C'est donc le cas aussi cette fois-ci et je vous invite à reprendre le bulletin 2018, et le flash info de septembre dernier où nous vous présentions toutes les actions en cours qui vont faire l'objet de notre quotidien en 2019. L'année est donc bien engagée avec l'extension de la salle multifonctions qui sort de terre, le permis d'aménager du Courtil qui est en cours d'instruction, et la révision du Plan Local d'Urbanisme qui avance avec la première réunion publique le 1^{er} mars, etc.

Au-delà des travaux en cours, les débuts d'année sont essentiellement occupés par la clôture du budget 2018 et par le débat d'orientation budgétaire pour 2019.

Pierre Billot

Point sur les finances

Nous terminons la clôture du budget 2018. À ce jour les dépenses seraient à peine inférieures à 900 000 € avec des recettes d'environ 1 160 000 €. Et la capacité d'autofinancement qui est égale à la différence s'élève donc à 260 000 €.

Une comparaison sur plusieurs années montre une augmentation certaine des dépenses de fonctionnement, mais ces augmentations s'expliquent assez facilement. D'abord par l'inflation d'environ 1,2% qui touche tous les produits, services, etc. Cette augmentation des dépenses que l'on pourrait dire intrinsèque, s'accroît aussi en volume. Ainsi le coût de l'éclairage public augmente aussi du fait des nouveaux lotissements du Verdon et de La Serverie (nous ne voyons pas encore les effets du passage en Led), tout comme dans le cadre du contrat d'association, le coût de l'école où la participation par élève augmente et le nombre d'élèves s'accroît ; ce qui s'applique sur toutes les dépenses.

Il ne faut pas oublier le coût des nouveaux services tel l'accueil de loisirs qui est onéreux... mais très apprécié ! Il ne faut pas regarder que les dépenses car certaines d'entre elles sont couvertes en partie, voire totalement ou presque par des recettes. Le gage d'une bonne gestion est la balance de nos dépenses et de nos recettes, toujours positive et équilibrée, qui oscille entre 200 000 € et 250 000 € depuis le début de notre mandature.

Pour être complet, regardons l'endettement car on pourrait financer notre train de vie à crédit en ne payant que les intérêts. Or nous avons renégocié tous nos prêts et gagné sur le long terme plus de 300 000 € ; nous nous sommes engagés à ce qu'en fin de mandat l'endettement soit pratiquement équivalent.

Nous sommes confortés dans cette opinion par le trésorier qui aux impôts suit notre commune. Il venait nous présenter le projet d'analyse budgétaire et de prospective que le conseil lui a demandé pour le conseil du 6 mars prochain. Suite à l'analyse des budgets passés, le trésorier nous a clairement dit que la commune était bien gérée !

Incivilités sur la commune

Nombreux sont ceux à venir signaler en mairie les incivilités sur la commune comme les dépôts sauvages de sacs d'ordures ménagères, des déchets jetés en vrac le long des voies...

Bien souvent, les auteurs présumés ou reconnus sont extérieurs à la commune. Les personnes qui déposent, abandonnent, jettent ou déversent tout type de déchets sur la voie publique risquent une amende forfaitaire de :

- **68 €** si l'amende est réglée immédiatement ou dans les 45 jours suivant le constat d'infraction (ou l'envoi de l'avis d'infraction le cas échéant),
- **180 €** au-delà de ce délai.

À défaut de paiement ou en cas de contestation de l'amende forfaitaire, c'est le juge qui décide du montant de l'amende pouvant aller jusqu'à 450 €. Si un véhicule est utilisé pour les transporter, l'amende peut aller jusqu'à 1 500 € et la décision peut prévoir la confiscation du véhicule. (pour plus d'information : service-public, accueil particuliers, logement, déchets, ordures ménagères).

D'autres incivilités sont constatées par les riverains de passages privés qui voient des personnes pénétrer sur leur propriété. Les propriétaires peuvent mettre en place un panneau « propriété privée » mais pour éviter tout litige, il est préférable de clôturer l'accès.

Parution du Flash de juin

Les articles sont à déposer
en mairie pour le 20 mai.

Lotissement "Le Courtil"

Prochainement 26 lots seront mis à la vente. Si vous souhaitez des renseignements ou vous préinscrivez, contact : Mairie - 02 99 49 40 17.





« Les Rythmes, la santé, le Sommeil »

Erbrée – Salle du Conseil Municipal – Jeudi 09 Mai (10 h-12 h)

proposent à tous les retraités de participer à une conférence autour des rythmes de vie et du sommeil. Cette conférence est gratuite et aura lieu le **jeudi 9 mai de 10 h à 12 h, salle du Conseil Municipal de la Mairie à Erbrée**. Elle sera animée par une psychologue.

« Je n'ai pas fermé l'œil de la nuit », « Il m'arrive régulièrement d'être réveillé sur le coup de 2 ou 3 heures du matin », « Je m'endors devant la télévision et pourtant le sommeil ne vient plus après ». Autant de situations qui interpellent et parfois inquiètent sur la qualité de son sommeil et sur ses capacités de récupération.

En partenariat avec l'association Brain Up*, le CLIC des Portes de Bretagne et la commune d'Erbrée

À la fin de la conférence, les participants qui souhaitent continuer la démarche pourront s'inscrire à l'atelier gratuit « bien dormir et prendre soin de son sommeil ». Cet atelier a pour objectifs de mieux comprendre les mécanismes du sommeil, les effets de l'âge et les signes avérés d'un mauvais sommeil. C'est aussi l'occasion de partager des expériences avec d'autres participants et de connaître les conseils et

les techniques de relaxation et de respiration pour garder un sommeil récupérateur.

L'atelier se compose de 4 séances de 2 heures animées par une psychologue, puis une sophrologue. Il est gratuit et le nombre de places est limité. Les inscriptions se feront le jour de la conférence et pour le cycle complet des 4 séances.

Ce programme est financé grâce au soutien et la conférence des financeurs d'Ille et Vilaine, de Cap Retraite Bretagne et de l'ARS.

* Association loi 1901 qui conçoit, organise et déploie des programmes de prévention santé et d'accompagnement auprès de tout public retraité. Plus d'infos : www.brainup.fr

Logements pôle seniors et familiaux



Comme vous avez pu le remarquer, les travaux avancent à grands pas. Les personnes intéressées pour habiter l'un des 9 logements seniors (maison T3 de plain-pied) peuvent d'ores et déjà venir en Mairie retirer un dossier de demande de logement.

Les logements seront attribués par l'organisme gestionnaire (Néotoa). Les dossiers seront examinés en commission et l'attribution se fera selon des critères qui prennent notamment en compte : l'âge, le handicap, les revenus etc...

Attention : Le logement social est destiné aux personnes et familles dont les ressources ne dépassent pas un certain seuil (au 1^{er} janvier 2019, le revenu fiscal de référence à prendre en compte est celui de 2017 (N-2)) et répondant à certaines conditions d'accès, renseignez-vous à la mairie.

Élections

ERBRÉE

Pour VOTER :
Inscrivez-vous sur les listes électorales.

La loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 modifie les modalités d'inscription sur les listes électorales et institue un répertoire électoral unique (REU). Ce répertoire permet la mise à jour en continu des listes électorales, à l'initiative de l'INSEE ou des communes. Pour l'électeur, le principal changement est la possibilité de s'inscrire toute l'année.

Comment s'inscrire ?

Vous pouvez faire votre démarche :

- à la **mairie** : présentez-vous avec un justificatif d'identité (carte d'identité, passeport) et un justificatif de domicile à votre nom (ex : avis d'imposition ou certificat de non imposition, facture d'eau, de téléphone, d'électricité...). Une demande d'inscription sera à compléter sur place ;
- en **ligne** (accessible via un compte service-public.fr ou France Connect) : connectez-vous sur le site du service public à l'adresse suivante : <https://www.service-public.fr> (dans

Accueil particuliers, puis Papiers - Citoyenneté, Élections et Listes électorales : nouvelle inscription) ;

- **par courrier** : envoyez à la mairie la demande d'inscription (cerfa n° 12669*02 téléchargeable sur internet), accompagnée de la photocopie d'un justificatif d'identité (carte d'identité, passeport) et celle d'un justificatif de domicile à votre nom (ex : avis d'imposition ou certificat de non imposition, facture d'eau, de téléphone, d'électricité...).

Toutefois, pour pouvoir voter pour les élections européennes du **26 mai prochain**, il faut demander à être inscrit sur les listes électorales avant le **31 mars 2019**.

RAPPEL : L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans (sous certaines conditions), ainsi que pour les Français(es) obtenant la nationalité à partir de 2019.

Absent le jour du scrutin ? Pensez à la procuration !

Repas des Aînés

Le CCAS organise le repas des Aînés de 75 ans et plus le :

Mercredi 5 juin à 12 h à la salle des fêtes

Notez d'ores et déjà cette date dans votre agenda !!!

Une invitation personnalisée vous parviendra prochainement.

Venez nombreux à ce repas convivial.

Médecin

Les personnes qui avaient un dossier avec le docteur PRIOUX peuvent être suivies au cabinet médical d'Etelles. Contact : 02 99 96 70 27

RIPAME ARC EN CIEL

Comme annoncé précédemment le Relais Intercommunal Parents Assistants Maternels Enfants des 9 communes se met en place, Claire-Sophie Chérel est recrutée et prendra son poste au 1^{er} avril et le service sera ouvert au public le 2 mai. Des flyers seront édités et distribués pour vous informer.

Le RIPAME associe l'espace jeux, « Titounette » dans son fonctionnement. Pour toutes informations : Martine Manceau, responsable.

Fermeture exceptionnelle

Mairie et Agence Postale

Pour raison de formation, la **Mairie** et l'**Agence postale** seront fermées à partir du **jeudi 25 avril 17 h 00 jusqu'au lundi 29 avril 14 h 00**. Merci de votre compréhension.

Pour une communication à l'image des Erbréen(ne)s



En fin d'année dernière, la municipalité d'Erbrée a souhaité mener une réflexion sur l'évolution de son bulletin municipal et de son flash info en transmettant à tous les foyers Erbréens une étude de satisfaction. Ce sont donc 750 questionnaires qui ont été distribués avec le bulletin de fin d'année.

Résultat de l'enquête sur les 27 retours

C'est dans la plus grande parité (homme/femme) que l'analyse des résultats montre que la population Erbréenne tient à ces deux supports de communication et qu'elle n'est pas prête à les perdre pour les lire sur internet ou pour les supprimer.

Le bulletin a obtenu une moyenne de 7,71 sur 10, seulement 5 personnes regrettent qu'il ne soit pas édité 2 ou 3 fois l'an. Son contenu est intéressant, les articles sont compréhensibles et de longueur suffisante, l'information est complète et sa mise en page est claire. Certaines personnes regrettent que la photo des classes n'y apparaisse plus, la municipalité a fait le choix de l'enlever pour trois raisons :

- la première : le respect de la vie privée et du droit à l'image des participants,
- la seconde : le manque à gagner pour le photographe professionnel qui vient couvrir l'évènement (les personnes qui reçoivent la photo dans le bulletin, ne l'achetaient plus chez le professionnel),
- et la troisième : nous sommes dans un monde de plus en plus procédurier...

Le flash info a obtenu une moyenne de 7,21 sur 10, une personne regrette qu'il ne soit pas mensuel. Son contenu est intéressant, les articles sont compréhensibles et de longueur suffisante, l'information est complète et sa mise en page est claire.

Nous remercions vivement toutes celles et ceux qui ont consacré un peu de leur temps pour répondre à ce questionnaire.

Autre...



Sécheresse et réhydratation des sols

Les sols argileux sont sensibles aux variations de la quantité d'eau présente dans le sol. En effet, les argiles ont la propriété de se rétracter en période de sécheresse, puis de gonfler sous l'effet de la réhydratation. La sécheresse et la réhydratation des sols peuvent ainsi induire des déformations de la surface des sols provoquant notamment l'apparition de fissures sur les bâtiments.

Pour information, les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre de l'**aléa sécheresse et réhydratation des sols** émanant des communes doivent se faire dans la limite d'un délai de 18 mois à partir du début de l'évènement naturel auprès de la Préfecture.

Désamiantage bâtiment communal

Le 25 mars aura lieu la dépose des tôles du garage de la boulangerie (immeuble communal). Des mesures de préventions seront mises en place au cours du désamiantage. Une circulation alternée sera mise en œuvre place de l'église du 22 mars au 26 mars. Nous vous remercions de votre compréhension pour la gêne occasionnée.



Frelons asiatiques

Le temps du piégeage (de mars à la mi-mai) est venu ! Si vous souhaitez fabriquer un piège (notice disponible sur internet), voici le mélange à y mettre : 1/3 sirop de fruits rouges, 1/3 de vin blanc et 1/3 de bière brune.

Bibliothèque

Animations

Animations en pagaille à la bibliothèque pendant les vacances d'hiver !

Lecture d'histoires, fabrication de petites balles à ramener chez soi pour les plus petits, et ateliers d'origami pour les plus grands. Il n'est d'ailleurs pas trop tard pour ceux qui veulent essayer, des blocs de feuilles spéciales et des modèles restent à disposition et n'attendent que vous !

Soirée jeux

La bibliothèque a également ouvert ses portes jusqu'à 22 h 00 pour une soirée jeux le mardi 19 février dernier : bonne ambiance et convivialité ont été au rendez-vous pour une animation qui a rencontré un franc succès.

Une nouvelle soirée aura lieu pendant les prochaines vacances, à ne pas manquer !

Ciné-club



Au programme du traditionnel ciné-club, des courts-métrages inspirés d'albums pour les plus petits, et l'adaptation en dessin animé pour les plus grands.

Un rendez-vous devenu incontournable !

Quelques nouveautés Livres et DVD



Cours de danse Country

CHEYENNE BREIZH COUNTRY



Adultes niveau débutant :
◆ Les lundis de 20 h à 21 h

Adultes niveau intermédiaire :
◆ Les lundis de 21 h à 22 h

Enfant de 6 à 16 ans :
◆ Les mercredi de 18 h à 19 h

Les cours ont lieu à la salle des fêtes d'Erbrée, 1 rue Pierre Simon. Les tarifs des cours sont réduits pour les participants jusqu'au mois de juin.

Pour plus de renseignements, contactez Valentine par mail à l'adresse suivante : clofent.valentine@hotmail.com

Sapeurs-Pompiers

Les Sapeurs-Pompiers d'ERBREE se mobilisent



Les Sapeurs-Pompiers d'Erbrée organisent une initiation gratuite aux gestes qui sauvent sur trois samedis matin consécutifs, les 16, 23 et 30 mars, au centre de secours. Cette sensibilisation est ouverte à tous les habitants d'Erbrée, Mondevert, Bréal-sous-Vitré et la Chapelle Erbrée dès l'âge de 10 ans.

Au programme, la protection, l'alerte, la prise en charge d'une personne inanimée, le massage cardiaque avec l'utilisation d'un défibrillateur. Il est, en effet, primordial de pouvoir, en toute sécurité, apporter les premiers gestes d'urgence avant l'arrivée des secours. Lors d'un arrêt cardiaque notamment, chaque minute compte, et l'intervention rapide des premiers témoins est indispensable pour donner le plus de chance de survie à la victime. C'est tous ensemble que nous améliorons, au quotidien, notre sécurité !

Afin d'organiser au mieux les matinées, il est nécessaire de réserver, en contactant : Daniel FROMONT au 06 03 74 07 43 ou Stéphane AUGUIN au 06 20 14 41 83.

Tennis de table



Déjà la mi-saison, les résultats sont plutôt satisfaisants pour les 2 équipes dont l'une est montée en D3. Nous lui souhaitons le maintien !!!

INFO :

Le tournoi de Tennis de Table sera : le **vendredi 12 avril** à partir de **19 h** à la **salle des sports d'Erbrée**.

Peuvent participer tous les adultes, jeunes loisirs, ainsi que les licenciés des clubs environnants.

Renseignements près de Roland Manceau 06.02.25.16.11

Organismes extérieurs

DGCCRF (Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes)



RAPPEL : Faux sites administratifs, attention aux arnaques !

De faux sites administratifs proposent d'effectuer, moyennant rémunération, certaines démarches administratives courantes (demandes de carte grise, d'extrait d'acte de naissance...) en lieu et place des usagers. Renseignez-vous auprès des sites officiels de l'administration avant de passer une commande.

Comment reconnaître les faux sites administratifs ?

Le Centre européen des consommateurs a reçu plusieurs réclamations de consommateurs visant de faux sites administratifs qui proposent d'effectuer, moyennant rémunération, certaines démarches administratives en lieu et place des demandeurs.

Ces sites n'hésitent pas à tromper le consommateur en prenant l'apparence de sites officiels : reproduction à l'identique de la charte graphique du site, usage des couleurs bleu-blanc-rouge, référence à des ministères, référencement en tête des moteurs de recherche. Certains sites vont plus loin que le simple paiement du service. **Les consommateurs doivent rester attentifs et vérifier qu'ils n'ont pas été abonnés, à leur insu, à un service dont ils**

n'ont pas besoin.

Bon à savoir : Pour éviter toute confusion, vérifier l'adresse Internet (URL) du site : **les URL de l'administration française se terminent invariablement par ".gouv.fr" ou ".fr" et jamais par ".gouv.org" ou ".gouv.com"**.

Un site en ".fr" ne garantit pas obligatoirement qu'il s'agisse d'un site officiel et la société qui l'exploite peut ne pas être établie en France. Il est conseillé, avant d'entreprendre toute démarche administrative :

- de se renseigner d'abord auprès des sites officiels de l'administration française avant de passer une commande et de donner ses coordonnées de carte bancaire,
- de consulter les conseils du Centre européen des consommateurs pour vérifier le sérieux de la société qui propose le service,
- de contacter, si le paiement a été effectué, le Centre européen des consommateurs, en particulier si le site est basé dans un autre pays de l'UE, en Islande ou en Norvège. À défaut, ne pas hésiter à prendre contact avec sa banque pour une éventuelle procédure de remboursement (*chargeback*).

Les éléments ci-dessus sont donnés à titre d'information. Totalité de l'article sur le site de la DGCCRF.

SMICTOM : TEOMI - Grille tarifaire

Tarifs votés le 15 décembre 2018 par l'assemblée générale.

Volume du bac	Composition du foyer	Coût par collecte	Montant annuel estimé de la part variable si sortie toutes les :		
			Semaine	2 semaines	3 semaines
80 L	1 personne	1,68 €	87,36 €	43,68 €	28,56 €
120 L	2 à 3 personnes	2,52 €	131,04 €	65,52 €	42,84 €
180 L	4 à 5 personnes	3,78 €	196,56 €	98,28 €	64,26 €
240 L	6 personnes et +	5,04 €	262,08 €	131,04 €	85,68 €
360 L	Bacs collectifs	7,56 €	393,12 €	196,56 €	128,52 €
660 L	Bacs collectifs	13,86 €	720,72 €	360,36 €	235,62 €



1 sortie de bac = 1 levée



1 ouverture de borne = 1 levée

Volume de la borne	Coût par collecte	Montant annuel estimé de la part variable si dépôt :	
		2 fois par semaine	1 fois par semaines
80 L	1,05 €	109,20 €	54,60 €



Borne "Le Relais"

La borne "Le Relais" située pour le moment en face du cimetière, sera déplacée prochainement. Elle sera mise sur le parking arrière entre la salle des Fêtes et la salle des Sport.